PROTECTION SOCIALE FRANÇAISE

Contribution Reif 10/11/2025

Stratégie sur l'équité intergénérationnelle

La Reif se félicite de la préparation d'une stratégie européenne sur l'équité intergénérationnelle. L'évolution démographique, la viabilité budgétaire, la lutte contre la pauvreté et l'accroissement des inégalités, l'inclusion numérique, sont des enjeux complexes, auxquels les systèmes de protection sociale sont aujourd'hui confrontés, et qui nécessitent une approche globale.

La sécurité sociale, largement fondée sur la solidarité intergénérationnelle, est **un pilier essentiel de l'État-providence** : elle protège les citoyens contre les divers risques rencontrés tout au long de leur vie et contribue à garantir la cohésion sociale tout en atténuant les inégalités et la pauvreté. Dans un contexte marqué à la fois par de fortes contraintes budgétaires et une augmentation des besoins, largement liée au vieillissement, les États providence européens font face à des défis majeurs qui mettent à rude épreuve leur viabilité et leur efficacité sur le long terme. **La durabilité des systèmes de protection sociale constitue pourtant une condition sine qua non de la solidarité entre les générations. Elle permet d'assurer aux jeunes des garanties solides tout en maintenant un niveau de protection adéquat pour les générations actuelles.**

Il est ainsi essentiel que **la future stratégie sur l'équité intergénérationnelle s'articule étroitement avec le Socle européen des droits sociaux (SEDS) et son nouveau plan d'action**, dont la mise en œuvre contribuerait à répondre aux enjeux sociaux et d'emploi, tout en assurant la pleine reconnaissance et l'effectivité des droits sociaux pour l'ensemble des générations (voir la contribution Reif).

La sécurité sociale comme acteur majeur de l'équité

S'agissant des jeunes générations, il est préoccupant de constater que le **taux de pauvreté des enfants demeure élevé**, notamment en France, en raison d'une forte transmission intergénérationnelle de la pauvreté et des inégalités persistantes dans l'accès aux services de garde et à l'éducation (voir position Reif sur la stratégie anti-pauvreté).

Par ailleurs, **le chômage des jeunes persiste**, et **l'accès à un emploi de qualité** demeure un enjeu crucial pour une partie importante de la population, notamment les femmes, les personnes en situation de handicap et celles issues de l'immigration. Les cotisations sociales qui en découlent sont nécessaires au financement de l'équité intergénérationnelle. De même, les personnes âgées subissent des discriminations liées à l'âge, les empêchant d'accéder à un emploi ou d'en conserver un, comme l'ont souligné les conclusions du Conseil de juin 2025 sur l'économie liée à la population senior. **Le développement et le financement, via une priorisation dans le prochain CFP, des services de garde et d'accueil de la petite enfance**, notamment en milieu rural, d'accueil extrascolaire**, ainsi que de soins**

Représentation européenne des Organismes françaises de sécurité sociale
Rue Montoyer 40, 1000 Bruxelles, Belgique
info@reif-eu.org

de longue durée, faciliteraient la recherche et la reprise d'emploi surtout chez les femmes, et réduirait l'écart de taux d'emploi entre femmes et hommes.

La lutte contre le non-recours aux droits : un enjeu d'équité touchant toutes les générations

Le non-recours aux droits constitue un enjeu d'équité crucial pour toutes les générations : ainsi, en France, la moitié des personnes éligibles à l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) n'en bénéficierait pas, selon un rapport, et un jeune sur deux rencontrerait des obstacles dans l'accès à l'insertion, à la santé ou au logement. Les jeunes auraient également systématiquement une moins bonne connaissance des prestations que les personnes plus âgées selon une autre étude Drees.

Comme le développe la contribution Reif au plan d'action du SEDS, les organismes de sécurité sociale en France mettent collectivement la lutte contre le non-recours et l'accès aux droits au premier rang de leurs priorités. La Cnaf (Caisse nationale des allocations familiales), qui a réalisé une large étude comparative sur le sujet, ainsi que la MSA (Mutualité Sociale Agricole) mettent notamment en place la **solidarité à la source** qui permet de simplifier les démarches des bénéficiaires d'aides sociales. En outre, la MSA et la Cnaf intensifient la communication auprès des publics les plus fragiles et mènent des campagnes multicanales. Elles organisent des « Rendez-vous Prestations » et des « rendez-vous des droits des Cafs » pour faire le point sur les droits des assurés.

Dans le cadre de l'objectif de dématérialisation complète des services publics d'ici 2030, inscrit dans le programme d'action de la Boussole numérique, des **outils numériques spécifiques ont pu être développés afin de lutter contre le non-recours**. La Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) a par exemple lancé une campagne ciblée de lutte contre le non-recours à l'ASPA, en utilisant le datamining pour identifier le plus précisément possible le public concerné. De surcroît, le **projet européen « *European Tracking Services* » (ETS)** vise à garantir que les travailleurs mobiles aient accès à des informations générales et personnalisées sur les pensions, afin de rendre le dispositif réellement opérationnel et utile à l'échelle européenne. À ce titre, il conviendrait que **la Commission intensifie ses efforts pour amener les États membres non encore engagés dans le projet à y prendre part dans les plus brefs délais**.

Un rapport récent du Défenseur des droits révèle que moins d'une personne sur deux parvient, en France, à effectuer ses démarches administratives en ligne sans aide. Ces difficultés concernent toutes les générations, aussi bien les plus jeunes que les plus âgées : 51 % des 18-34 ans et 53 % des 55-79 ans sont touchés. **Il apparaît indispensable de diversifier les moyens d'accès aux services publics et de garantir, en toute circonstance, un accompagnement ou un accès physique pour les usagers,** la fracture numérique ne pouvant être totalement résorbée. En France, les maisons France Service constituent des guichets uniques permettant d'accompagner les usagers qui rencontrent des difficultés pour réaliser leur démarche administrative en ligne. De même, la plateforme « Aidants Connect » permet à un usager d'habiliter un aidant professionnel à effectuer, en son nom, une démarche en ligne de manière légale et sécurisée.

De la soutenabilité des systèmes de sécurité sociale européens

L'équité intergénérationnelle implique que les politiques sociales soient le moins cloisonnées possible et tiennent pleinement compte des logiques de codépendance et des répercussions entre générations qu'impliquent les choix politiques en matière économique, sociale et environnementale.

Les politiques de prévention tout au long de la vie permettent ainsi notamment le vieillissement actif et en bonne santé de la population, essentiel pour le bien-être des individus ainsi que pour la soutenabilité des systèmes. **La prévention permet en effet d'éviter des coûts futurs nécessairement beaucoup plus importants**, alors que les dépenses pharmaceutiques sont de plus en plus élevées du

fait notamment de l'augmentation des prix des médicaments dans certains secteurs (voir le rapport Esip-Medev *Trends in Pharmaceutical Expenditure*). La révision du cadre pharmaceutique européen au profit de la disponibilité et du caractère abordable des médicaments constitue ainsi l'un des nombreux leviers à même de renforcer la soutenabilité des systèmes de sécurité sociale et d'œuvrer au principe de d'équité. La soutenabilité des systèmes de soins implique en effet l'adhésion et le respect du principe de solidarité.

À ce titre, un défi majeur concerne la **soutenabilité et l'adéquation des systèmes de retraite relevant du premier pilier**, du fait de la diminution du ratio entre actifs et retraités, conséquence du vieillissement de la population et de la baisse de la natalité. À cet égard, le Rapport de 2024 sur l'adéquation des pensions de la Commission met en évidence une tendance à la baisse du taux de remplacement et, plus largement, un risque de dégradation, à l'avenir, de la capacité des systèmes de retraite à préserver les revenus et à réduire le risque de pauvreté, en particulier pour les femmes. Pour analyser ces évolutions et soutenir les États membres dans l'adoption de politiques adaptées, il serait ainsi souhaitable, dans le cadre du **Semestre européen**, de renforcer le suivi de l'adéquation et de la soutenabilité des retraites, ainsi que de leur articulation avec les soins de longue durée.

Parallèlement, le vieillissement démographique exerce une pression croissante sur nos systèmes de **soins de santé et de longue durée**. Il est, à ce titre, indispensable de **garantir la mise en place de dispositifs de soins efficaces en direction des personnes âgées** et de prendre en compte dès aujourd'hui les besoins accrus de services de soins que cela impliquera, les pénuries de main d'œuvre étant déjà nombreuses, en particulier pour les aides à domicile. En outre, le **CFP 2028-2034 doit privilégier la prise en compte des questions d'autonomie**, notamment à travers le financement de maisons de répit pour les aidants, de bonne couverture d'offre de service, en particulier en zones rurales, ou encore de solutions d'habitats intermédiaires pour garantir à chacun la **possibilité de « bien vivre » et « bien vieillir ».** L'habitat intermédiaire recouvre des solutions diverses telles que les résidences autonomie, les habitats inclusifs, les habitats intergénérationnels ou la cohabitation intergénérationnelle, solutions qui entrent pleinement dans le cadre de cette stratégie.

Equité intergénérationnelle et sécurité sociale doivent être au cœur du prochain CFP

Une protection sociale ambitieuse et pérenne exige des financements à sa mesure. À cet égard, **le Cadre Financier Pluriannuel (CFP) 2028–2034 doit accorder une attention particulière à la reconnaissance et au renforcement des investissements sociaux, afin de garantir une protection sociale adéquate et prévenir les risques sociaux de toutes les générations tout au long de leur vie, des enfants aux personnes âgées**, conformément à l'approche formulée dans le Rapport de 2023 du groupe de haut niveau sur l'avenir de la protection sociale et de l'État-providence.

Enfin, pour contribuer à la soutenabilité des systèmes de protection sociale, il importe de **faciliter l'accès aux fonds européens de manière à mieux répondre aux besoins des organismes de sécurité sociale, comme le demande la contribution de la Reif relative au CFP 2028-2034**. Elle plaide ainsi pour que leur éligibilité soit clairement reconnue et systématiquement garantie, en tant qu'acteurs remplissant une mission de service public, dans le cadre des appels à projets relevant de leurs domaines d'intervention. Surtout, les organismes de sécurité sociale cofinancent un certain nombre de porteurs de projets répondant directement aux enjeux d'équité intergénérationnelle : projets innovants sur le logement intergénérationnel, lieux de rencontre parents-enfants, crèches, etc. Ces projets portés par des partenaires (associations, communes de taille modeste, etc.) ont parfois besoin d'un financement complémentaire (en plus de celui des organismes de sécurité sociale qui ne peuvent pas les financer intégralement) pour voir effectivement le jour.

Contacts Reif :

- → **Adèle LE BIHAN**, chargée de mission
- → **Benjamin MALLIART,** chargé de mission sénior
- → **Alma KIRCHHOFF**, chargée de mission

La Représentation européenne des organismes françaises de sécurité sociale (Reif) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne. Aujourd'hui, elle regroupe toutes les branches du régime général, des régimes professionnels ainsi que des structures spécialisées : l'assurance maladie, les accidents du travail et maladies professionnelles (Cnam), la retraite (Cnav), la famille (Cnaf), l'autonomie (CNSA), le recouvrement (Urssaf Caisse nationale, anciennement Acoss), l'Union interprofessionnelle pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Unédic), la Mutualité sociale agricole (CCMSA), l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (Ucanss), le Centre des liaisons européennes et internationales de sécurité sociale (Cleiss) et la Caisse de retraite du personnel navigant professionnel de l'aéronautique civile (CRPNPAC). La Reif dispose d'un bureau de représentation permanent à Bruxelles.

Vous pouvez suivre l'actualité de la Reif sur son site internet : www.reif-eu.org, sur LinkedIn : #REIFSecu